

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE DE TDBM SASU AU TRAVERS DE LOOKANDFIN FINANCE

Le présent document a été établi par **LOOKANDFIN FINANCE**, une société anonyme dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1050 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0683.777.546.

LOOKANDFIN FINANCE agit en qualité de véhicule de financement alternatif en vertu des articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding. A ce titre, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre les emprunteurs et les prêteurs.

La présente offre est émise par LOOKANDFIN FINANCE en vue de financer la société **S.A.S.U TDBM**, dont le siège social est établi en France, 10 allée de la Capitelle, à 34660 Cournonsec inscrite au greffe du Tribunal de commerce de Montpellier sous le numéro 482.510.245 ;

TDBM SASU cherche à emprunter un montant de **150.000 EUR** afin de financer l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.

Dans le présent document, LOOKANDFIN FINANCE agit donc en qualité d'émetteur d'instruments de placement pouvant être souscrits par les Candidats-Prêteurs.

Lorsqu'il sera fait référence à TDBM SASU ci-dessous, celle-ci sera alternativement dénommée « l'Emprunteur » ou « TDBM SASU ».

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).

Le 8 JANVIER 2019

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

1. En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs.

Pour chaque Offre, un compartiment est créé au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE en application de l'article 28, § 1^{er}, 5° de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Les créances et dettes issues d'une Offre sont logées dans un compartiment spécifique au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et font l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

2. Par ailleurs, le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur qui a été financé par les Prêteurs.

En d'autres termes, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser, lors de leurs différentes échéances mensuelles, les Contrats de prêt aux Prêteurs ayant souscrit à une Levée de fonds, est affectée d'une condition suspensive.

Cette condition consiste dans le remboursement préalable par l'Emprunteur à LOOKANDFIN FINANCE de son propre prêt lors de ses échéances mensuelles correspondantes. L'Emprunteur dont il est ici question est celui qui a été financé par les Prêteurs et désigné par eux dans le cadre de la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrit.

Par conséquent, tant que la condition suspensive précitée n'est pas réalisée, l'obligation de rembourser le Contrat de prêt au Prêteur est suspendue dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE.

Pour plus de détails à ce sujet, il est renvoyé aux articles 3.8 à 3.17 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN.

3. Il résulte de ce qui précède que les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront faire valoir leur propre créance qu'à l'égard des créances que LOOKANDFIN FINANCE détient à l'égard du même Emprunteur et qui sont logées dans le compartiment *ad hoc* au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE.

A l'inverse, les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront pas faire valoir leur créance à l'égard des actifs de LOOKANDFIN FINANCE se rapportant à d'autres Offres et d'autres Emprunteurs.

Ce compartimentage est donc assurément un élément qui atténue et neutralise le risque de perte dans le chef des Prêteurs en cas de défaut de paiement d'Emprunteurs ayant été financés par des Offres logées dans d'autres compartiments.

4. En définitive, le risque que court le Prêteur est le risque d'insolvabilité qui, par hypothèse, viendrait frapper la société TDBM SASU que le Prêteur a financée par l'intermédiaire de LOOKANDFIN FINANCE.

En effet, si la société TDBM SASU devenait insolvable et incapable de rembourser le prêt à LOOKANDFIN FINANCE, celle-ci serait contractuellement déliée de sa propre obligation de remboursement à l'égard des Prêteurs ayant souscrit à l'Offre en question.

Lors du processus d'examen du dossier ayant abouti à la sélection de TDBM SASU, la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN a déterminé que ce risque est peu élevé, compte tenu des perspectives de développement et de croissance de la société TDBM SASU, raison pour laquelle LOOKANDFIN l'a sélectionnée en lui attribuant une classe de risque A+.

Partie II – Informations concernant l'émetteur des instruments de placement

A. Identité de l'émetteur

1° Dénomination de l'émetteur, siège social, forme juridique, numéro d'entreprise ou équivalent, pays d'origine et, le cas échéant, adresse du site internet de l'émetteur.

L'émetteur des instruments de placement est LOOKANDFIN FINANCE, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1050 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0683.777.546.

En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de site internet propre. En revanche, il est renvoyé vers le site de la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN à l'adresse www.lookandfin.com.

2° Description des activités de l'émetteur.

LOOKANDFIN FINANCE est un véhicule de financement alternatif constitué par la société de droit belge LOOKANDFIN S.A. conformément aux articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

La seule activité de LOOKANDFIN FINANCE consiste à servir d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs, à savoir d'emprunteur aux Prêteurs dans le cadre d'une Levée de fonds destinée à financer un Emprunteur pour ensuite prêter audit Emprunteur.

LOOKANDFIN FINANCE est la société filiale de LOOKANDFIN.

Les Candidats-Prêteurs désirant financer un Candidat-Emprunteur peuvent le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

Lorsque l'Objectif de financement est atteint, un prêt est accordé par LOOKANDFIN FINANCE au Candidat-Emprunteur pour un montant égal à la totalité des montants récoltés par LOOKANDFIN FINANCE auprès des Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

3° Identité des personnes détenant plus de 5% du capital de LOOKANDFIN FINANCE et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par celles-ci.

Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN.

4° Concernant les opérations conclues entre LOOKANDFIN FINANCE et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires :

Indiquez la nature et le montant de toutes les opérations concernées qui — considérées isolément ou dans leur ensemble — sont importantes pour LOOKANDFIN FINANCE. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours.

Par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec LOOKANDFIN pouvant être qualifiée d'importante pour LOOKANDFIN FINANCE ni de prêt ou de garantie en cours.

Indiquez le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations concernées entrent dans le chiffre d'affaires de l'emprunteur.

La seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE lui vient des montants facturés à LOOKANDFIN pour les services prestés en sorte que ces revenus représentent 100 % du chiffre d'affaire de LOOKANDFIN FINANCE.

5° Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'emprunteur (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalière.

Les administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE sont au nombre de trois et sont :

- LOOKANDFIN S.A. dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1050 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0846.783.769, représentée par son représentant permanent, Monsieur Frédéric LEVY MORELLE ;

- Monsieur Frédéric LEVY MORELLE,

- Monsieur Dominique WROBLEWSKI.

6° Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la rémunération des personnes visées au 4°, de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages, ou une déclaration négative appropriée.

Aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN ni aucune somme n'a été provisionnée par LOOKANDFIN FINANCE aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° Concernant les personnes visées au 4°, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée.

Aucune condamnation n'a été encourue par LOOKANDFIN.

8° Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au 3° et au 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée.

Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire LOOKANDFIN, d'autre part.

9° Le cas échéant, identité du commissaire.

Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de LOOKANDFIN FINANCE.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1° Pour autant que l'émetteur ait déjà été en activité à ce moment, ses comptes annuels concernant les deux derniers exercices, audités le cas échéant conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement.

Dans le cas où les comptes d'un ou des deux exercices n'ont pas été audités conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du 11 juillet 2018, la mention suivante : « Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante ».

LOOKANDFIN FINANCE a été constituée le 26 octobre 2017 et son premier exercice comptable est un exercice long se terminant le 31 décembre 2018.

Il n'existe donc pas encore de comptes annuels approuvés par l'assemblée générale de la LOOKANDFIN FINANCE et publiés à la Centrale des bilans de la Banque Nationale de Belgique.

2° Déclaration de l'émetteur attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire.

Compte tenu du compartimentage des différentes levées de fonds au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, la présente déclaration est sans objet pour les motifs exposés plus en détail au point 1 de la partie 1 de la présente note.

3° Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement (qui distingue les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document. L'endettement inclut aussi les dettes indirectes et les dettes éventuelles.

Compte tenu du compartimentage des différentes levées de fonds au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, la présente déclaration est sans objet pour les motifs exposés plus en détail au point 1 de la partie 1 de la présente note.

4° Tout changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus, ou déclaration négative appropriée.

Aucun changement significatif de la situation financière de LOOKANDFIN FINANCE n'est à signaler depuis sa constitution.

Pour les motifs exposés au n° 1 ci-dessus, il n'existe pas encore de comptes annuels de LOOKANDFIN FINANCE dès lors que son premier exercice comptable s'achève le 31 décembre 2018.

C. Identité de LOOKANDFIN

1° Dénomination, siège social, forme juridique, numéro d'entreprise, pays d'origine et, le cas échéant, adresse du site internet.

LOOKANDFIN est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1050 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0846.783.769.

L'adresse du site internet de LOOKANDFIN abritant la plateforme de financement alternatif est www.lookandfin.com.

2° Description des activités de LOOKANDFIN.

LOOKANDFIN a pour activité la mise en présence, d'une part, de sociétés désireuses d'emprunter des fonds destinés à financer leur activité professionnelle et d'autre part, de personnes désireuses de réaliser un investissement sous la forme d'un prêt à intérêts.

A ce titre, LOOKANDFIN exerce l'activité de plateforme de financement alternatif pour laquelle elle est agréée par la FSMA conformément à la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding.

3° Description des liens entre LOOKANDFIN FINANCE et LOOKANDFIN

Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN.

Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Ceci constitue la seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE et représente 100 % de son chiffre d'affaire.

4° Description des conflits d'intérêts entre LOOKANDFIN FINANCE et LOOKANDFIN, ou une déclaration négative appropriée.

Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et son actionnaire majoritaire LOOKANDFIN, d'autre part.

D. Uniquement au cas où les instruments de placement offerts sont indexés sur un actif sous-jacent : description du sous-jacent

1° Description du lien entre l'instrument de placement émis par LOOKANDFIN FINANCE et le sous-jacent.

Les instruments de placement émis par LOOKANDFIN FINANCE sont des contrats de prêt standardisés.

Le Candidat-Prêteur qui désire financer un Candidat-Emprunteur peut le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

En vertu de l'article 28, § 1er, 5° de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding, chaque financement accordé par LOOKANDFIN FINANCE à un Emprunteur est logé dans un compartiment distinct au sein du

patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et fait l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

Il en résulte que le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur, en l'occurrence la société TDBM SASU.

En d'autres termes, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser le Contrat de prêt au Prêteur lors de ses différentes échéances mensuelles est affectée d'une condition suspensive.

Cette condition consiste dans le remboursement préalable par la société TDBM SASU, l'Emprunteur, à LOOKANDFIN FINANCE de son propre prêt lors de ses échéances mensuelles correspondantes.

Par conséquent, tant que la condition suspensive précitée n'est pas réalisée, l'obligation de rembourser le Contrat de prêt au Prêteur est suspendue dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE.

Le droit au remboursement des Prêteurs à l'égard de LOOKANDFIN FINANCE dépend donc directement de la solvabilité de la société TDBM SASU.

2° Description du sous-jacent

Le sous-jacent est un instrument de placement consistant en un contrat de prêt obligataire donnant lieu à l'émission d'une obligation unique par la société TDBM SASU au profit de LOOKANDFIN FINANCE.

Le montant prêté en principal par LOOKANDFIN FINANCE à la société TDBM SASU est égal à la somme des montants prêtés en principal à LOOKANDFIN FINANCE par les différents Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer la société TDBM SASU.

3° Au cas où l'émetteur du sous-jacent des instruments de placement offerts est une entreprise, informations reprises aux points A et B concernant celle-ci.

A. Identité de l'émetteur du sous-jacent, la société TDBM SASU

1° Dénomination de l'émetteur du sous-jacent, siège social, forme juridique, numéro d'entreprise ou équivalent, pays d'origine et, le cas échéant, adresse du site internet de l'émetteur.

L'émetteur de l'obligation unique est la société **TDBM SASU**, société de droit français, dont le siège social est établi en France, 10 allée de la Capitelle, à 34660 Cournonsec inscrite au greffe du Tribunal de commerce de Montpellier sous le numéro 482.510.245.

L'entreprise TDBM SASU ne dispose pas encore de site internet.

2° Description des activités de la société TDBM SASU.

TDBM SASU est spécialisé dans le nettoyage industriel.

3° Identité des personnes détenant plus de 5% du capital de la société TDBM SASU et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par celles-ci.

Le capital social de la société TDBM SASU est détenu à hauteur de 100% par la société T.D INVEST, société de droit français dont le siège social est établi en Guadeloupe, 13 Convenance's Gate à 97122 Baie Mahault inscrite au greffe du Tribunal de commerce de Pointe à Pitre sous le numéro 840.941.892.

La société T.D INVEST est elle-même détenue à hauteur de 100% par Monsieur Thierry Guy Deville, domicilié en France, 2 rue de la Farigoule, à 34660 Cournonsec.

4° Concernant les opérations conclues entre la société TDBM SASU et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires :

Il n'existe pas d'opération avec les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires pouvant être qualifiée d'importante pour TDBM SASU ni de prêt ou de garantie en cours.

TDBM SASU ne perçoit pas de rémunération des personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.

5° Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'emprunteur (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalière.

La fonction Président de la société TDBM SASU est assurée par Monsieur Thierry Guy Deville.

Le conseil d'administration est uniquement composé de son président, Monsieur Thierry Deville.

6° Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la rémunération des personnes visées au 4°, de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la société TDBM SASU ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages, ou une déclaration négative appropriée.

T.D INVEST n'a facturé aucune prestation de services à TDBM SASU au cours de l'exercice 2018.

Aucune somme n'a été provisionnée par TDBM SASU aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° Concernant les personnes visées au 4°, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée.

Aucune condamnation n'a été encourue par TDBM SASU ni par les personnes visées au 3°.

8° Description des conflits d'intérêts entre la société TDBM SASU et les personnes visées au 3° et au 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée.

Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre TDBM SASU, d'une part, et son Président ou ses actionnaires, d'autre part.

9° Le cas échéant, identité du commissaire.

TDBM SASU ne dispose pas de commissaire aux comptes.

B. Informations financières concernant la société TDBM SASU

1° Pour autant que la société TDBM SASU ait déjà été en activité à ce moment, ses comptes annuels concernant les deux derniers exercices, audités le cas échéant conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement.

Voir annexes.

2° Déclaration de la société TDBM SASU attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire.

TDBM SASU atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.

3° Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement (qui distingue les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document. L'endettement inclut aussi les dettes indirectes et les dettes éventuelles.

TDBM SASU déclare qu'au 31/12/2018 ses fonds propres s'établissent à 4.000 EUR et son endettement financier total à 192.210 EUR.

4° Tout changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus, ou déclaration négative appropriée.

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de TDBM SASU n'est à signaler depuis la fin du dernier exercice.

Partie III – Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'Offre

1° Les conditions de l'Offre, le cas échéant, montant minimal de l'offre et montant minimal ou maximal de souscription par investisseur :

- le montant total de l'Offre est de 150.000 EUR ;
- le montant minimal de Souscription par investisseur est de de 500 EUR. Toutefois, lorsqu'un client souscrit à sa première Levée de fonds, le montant minimal de Souscription est fixé à 100 EUR ;

- le montant maximal de Souscription par investisseur est de 1 000 EUR.

2° Le prix total des instruments de placement offerts :

Le prix de l'instrument de placement dépend du montant de la Souscription à l'Offre pour chaque investisseur et, par voie de conséquence, du montant prêté par chacun.

3° Calendrier de l'offre : date d'ouverture et de clôture de l'offre, date d'émission des instruments de placement :

- période de Souscription : du 8 janvier 2019 au 11 janvier 2019 ;
- condition suspensive n°1 de l'Offre : obtenir un montant total de Souscription de 120.000 EUR minimum ;
- Condition suspensive n°2 de l'Offre : la souscription par l'Emprunteur d'une garantie décès et PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) au profit de LOOKANDFIN FINANCE à concurrence du montant prêté. Cette Conditions suspensive n°2 doit être remplie pour le 11 janvier 2019 au plus tard.
- date d'émission des instruments de placement : les instruments de placement sont émis par LOOKANDFIN FINANCE le jour où celle-ci libère les fonds prêtés au profit de l'Emprunteur conformément à l'article 3.2 des Conditions Générales d'Utilisation.

4° Frais à charge de l'investisseur :

30% de la commission d'assurance due à la compagnie d'assurance est à la charge des investisseurs.

B. Raisons de l'Offre

1° Description de l'utilisation projetée des montants recueillis

TDBM SASU est spécialisé dans le nettoyage industriel.

2° Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré :

L'Emprunteur déclare vouloir affecter les fonds empruntés à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse.

3° le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré :

80.000 EUR de fonds propres seront mis à disposition par TDBM SASU afin de réaliser l'investissement ci-discuté.

Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1° Nature et catégorie des instruments de placement :

Contrats de prêt standardisés

2° Devise, dénomination et, le cas échéant, valeur nominale :

Euros, contrat de prêt standardisé dont la valeur nominale est égale au montant de la Souscription du Prêteur.

3° Date d'échéance et, le cas échéant, modalités de remboursement :

- la dernière mensualité sera versée 36 mois après la date de mise à disposition des fonds à TDBM SASU;
- modalités de remboursement : remboursements mensuels par LOOKANDFIN FINANCE conformément au tableau d'amortissement disponible lors de la Souscription à l'Offre sur la plateforme. Chaque mensualité comprend une part de capital et d'intérêts pendant toute la durée du prêt.

4° Rang des instruments de placement dans la structure de capital de LOOKANDFIN FINANCE en cas d'insolvabilité :

En raison du compartimentage du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, les dettes de LOOKANDFIN FINANCE envers les Prêteurs ayant souscrits à des Levées de fonds différentes n'ont pas de rang les unes par rapport aux autres.

Dans l'hypothèse où LOOKANDFIN est déliée de son obligation de remboursement envers les Prêteurs quant à une Levée de fonds en raison du défaut de remboursement en amont dans le chef de l'Emprunteur, les Prêteurs n'auront de droit qu'à l'égard du compartiment se rapportant à la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrits.

5° Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement :

Il n'existe pas de restriction au libre transfert des instruments de placement, ceux-ci étant librement cessibles selon les règles du droit civil.

6° Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe :

Le taux d'intérêt annuel est fixe. Il s'agit d'un taux brut de 3,5 % l'an.

7° Dates de paiement de l'intérêt :

Les dates de paiement des intérêts sont identiques aux dates de remboursement des mensualités par LOOKANDFIN FINANCE conformément au tableau d'amortissement. Elles correspondent à la date d'anniversaire de libération des fonds par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur étant entendu que le remboursement de la première mensualité interviendra un mois après cette libération.

Chaque mensualité comprend une part de capital et d'intérêts pendant toute la durée du prêt.

B. Uniquement au cas où une garantie est octroyée par un tiers concernant les instruments de placement : description du garant et de la garantie :

En exécution d'un contrat d'assurance crédit conclu entre LOOKANDFIN FINANCE et l'entreprise d'assurance ATRADIUS, celle-ci assure LOOKANDFIN FINANCE contre le risque d'insolvabilité qui pourrait survenir dans le chef de l'Emprunteur, empêchant ce dernier de rembourser tout ou partie du capital du prêt à LOOKANDFIN FINANCE.

1° Identité de l'assureur :

L'assureur est la société de droit espagnol ATRADIUS CREDITO Y CAUCION DE SEGUROS Y REASEGUROS dont la succursale en Belgique est établie avenue Prince de Liège, 78 à 5100 Namur et qui est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0661.624.528.

L'assureur ATRADIUS exerce l'activité d'assurance en Belgique en étant enregistrée comme succursale d'une entreprise d'assurance relevant du droit d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen. Elle est inscrite sur la liste *ad hoc* tenue par la FSMA.

2° Identité de l'assuré et du bénéficiaire d'assurance :

L'assuré et bénéficiaire de l'assurance est LOOKANDFIN FINANCE. Ceci signifie qu'en cas de sinistre donnant lieu au paiement de l'indemnité d'assurance, ladite indemnité sera payée par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE.

3° Engagement de LOOKANDFIN FINANCE à l'égard des Prêteurs :

Conformément à l'article 3.12 des Conditions Générales d'Utilisation, LOOKANDFIN FINANCE répartira l'indemnité d'assurance reçue entre les différents Prêteurs dans la mesure ci-après :

- l'indemnité reçue d'ATRADIUS par LOOKANDFIN FINANCE sera répartie par cette dernière entre les Prêteurs ayant souscrit à la même Levée de fonds bénéficiant de la couverture d'assurance, en leur payant, au marc le franc, la quote-part de leur créance en capital en tenant compte de manière proportionnelle tant de l'indemnité reçue de la compagnie d'assurance que du montant de la créance du Prêteur en principal ;
- lorsque l'indemnité d'assurance inclut, outre la créance en capital, une ou plusieurs mensualités impayées en capital et intérêts, cette partie de l'indemnité d'assurance sera également répartie par LOOKANDFIN FINANCE entre les Prêteurs ayant souscrit à la même Levée de fonds bénéficiant de la couverture d'assurance, en leur payant, au marc le franc, la où les mensualités indemnisées par ATRADIUS en tenant compte de manière proportionnelle tant de l'indemnité reçue de la compagnie d'assurance que du montant de la mensualité due au Prêteur.

4° Indemnité d'assurance à percevoir par LOOKANDFIN FINANCE en cas de défaillance de l'Emprunteur :

Dans tous les cas, il y aura défaillance de l'Emprunteur dans les deux situations suivantes :

- lorsque trois mensualités consécutives ou non restent impayées par l'Emprunteur en cours de prêt. Dans ce cas, le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est égal aux trois mensualités impayées en capital et intérêts majoré du solde restant dû du prêt en capital,
- lorsqu'une ou deux mensualités, consécutives ou non, restent impayées par l'Emprunteur en fin de contrat de prêt. Dans ce cas, le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est égal à la mensualité ou aux deux mensualités impayée(s) en capital et intérêts.

En outre, il y aura défaillance de l'Emprunteur dans les situations suivantes :

- en cas de jugement prononçant la liquidation judiciaire de l'Emprunteur. Le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est alors égal au montant de la créance en capital non remboursée au jour du jugement prononçant la liquidation,
- en cas d'abattement de la créance en capital de LOOKANDFIN FINANCE consécutive à un jugement prononçant le redressement judiciaire de l'Emprunteur. Le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est alors égal au montant total de la créance en capital touchée par l'abattement de la créance,
- en cas de défaut de paiement par l'Emprunteur de trois mensualités, consécutives ou non, pendant la durée du plan d'échelonnement de la dette homologué par jugement dans le cadre d'un redressement judiciaire, Le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est alors égal aux trois mensualités impayées en capital et intérêts majoré du solde restant dû du prêt en capital,
- en cas de cession d'actifs sous autorité de justice dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire de l'Emprunteur. Le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est alors égal au montant total de la créance en capital non remboursée par le prix de la cession,
- en cas de dissolution judiciaire ou volontaire de l'Emprunteur. Le montant de l'indemnité due par ATRADIUS à LOOKANDFIN FINANCE est alors égal au montant total de la créance en capital non remboursée au jour du jugement prononçant la dissolution ou au jour du vote de la mise en liquidation volontaire.

Les articles 3.11 à 3.15 des Conditions Générales d'Utilisation traitent plus en détail de la couverture d'assurance. Il y est renvoyé pour plus de renseignements.

5° Levée de fonds bénéficiant de la couverture d'assurance d'ATRADIUS :

Conformément à l'article 3.11 des Conditions Générales d'Utilisation, lorsque le financement d'un Emprunteur donne lieu à une couverture d'assurance par ATRADIUS et à l'émission par LOOKANDFIN FINANCE d'une Levée de fonds Garantie, comme c'est le cas en l'espèce, la Levée de fonds Garantie arbore le label Capital 100 % garanti et mentionne l'existence de la couverture d'assurance tant dans la fiche descriptive de la Levée de fonds que dans la présente note d'information.

En effet, la couverture d'assurance fournie par ATRADIUS confère la garantie à LOOKANDFIN FINANCE de récupérer l'intégralité du capital prêté à l'Emprunteur, LOOKANDFIN FINANCE s'engageant pour ce qui la concerne à répartir ce capital entre les différents Prêteurs concernés.

Le schéma de note d'information qu'il est recommandé d'utiliser mentionne, en première page, l'avertissement suivant : « L'investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement et/ou de ne pas obtenir le rendement attendu ». Cet avertissement se retrouve en première page de la présente note d'information.

Pour la bonne compréhension de la note, LOOKANDFIN FINANCE se doit d'apporter les précisions suivantes :

- dans l'hypothèse d'une défaillance de l'Emprunteur donnant lieu au paiement par ATRADIUS de l'indemnité d'assurance à LOOKANDFIN FINANCE, le Prêteur a la garantie de récupérer le capital investi. En pareil cas, il n'obtiendra toutefois pas le rendement attendu initialement, à savoir les intérêts du prêt.

Dans cette même hypothèse, le risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie de son investissement, à savoir de ne pas récupérer le capital prêté, ne pourrait se matérialiser que dans des circonstances très particulières dont il est permis de penser qu'elles se réaliseront, le cas échéant, de façon exceptionnelle. L'on peut ainsi songer à l'hypothèse d'une défaillance (par exemple une faillite) de l'entreprise d'assurance ATRADIUS elle-même ou de l'hypothèse où celle-ci serait en droit de se prévaloir d'une clause d'exclusion de la garantie. En dehors de ces hypothèses, la défaillance de l'Emprunteur donnera bien lieu au paiement de l'indemnité d'assurance et, par voie de conséquence, à la récupération du capital par le Prêteur.

Annexes : Comptes annuels de la société TDBM SASU pour ses deux derniers exercices comptables.

TDBM SASU

Numéro SIRET : **48251024500020**

**10 ALLEE DE LA CAPITELLE
34660 COURNONSEC**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2017 au 31/12/2017

Sommaire

COMPTES ANNUELS	3
Bilan	4
<i>ACTIF</i>	4
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
<i>PASSIF</i>	5
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
Compte de résultat	6
Annexes Légales 2018	8
Bilan détaillé	20
<i>ACTIF</i>	20
<i>Actif immobilisé</i>	20
<i>Actif circulant</i>	20
<i>PASSIF</i>	21
<i>Capitaux Propres</i>	21
<i>Provisions pour risques et charges</i>	21
<i>Emprunts et dettes</i>	21
Compte de résultat détaillé	23
Soldes intermédiaires de gestion	26
DOSSIER FISCAL	28
Liasse fiscale	29

Sofira Lattes

139, rue du Lantissargues
34970 Lattes
Tel +33 (0) 4 67 64 29 65
Fax + 33 (0) 4 67 22 17 56

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise TDBM SASU pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	1 135 568,05 Euros
chiffre d'affaires	926 061,00 Euros
résultat net comptable	173 045,20 Euros

Fait à LATTES
Le 16/04/2018

Gilles BOUZERAN

Cabinet SOFIRA LATTES

COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 168	4 992	2 176	506	1 670
Autres immobilisations corporelles	733 043	345 383	387 660	146 835	240 825
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	740 212	350 375	389 837	147 341	242 496
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				900	- 900
Clients et comptes rattachés	184 227		184 227	134 155	50 072
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	23		23	9	14
. Personnel	1 000		1 000	1 000	
. Organismes sociaux				26	- 26
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 033		4 033	1 690	2 343
. Autres	4 349		4 349	2 621	1 728
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	551 486		551 486	479 141	72 345
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	613		613	212	401
TOTAL (II)	745 731		745 731	619 753	125 978
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 485 943	350 375	1 135 568	767 095	368 473

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 4 000)	4 000	4 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	1 118	1 118	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	556 725	468 632	88 093
Résultat de l'exercice	173 045	136 093	36 952
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	734 888	609 843	125 045
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	233 081	13 022	220 059
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	2 998	2 253	745
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 738	13 707	15 031
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	24 780	25 370	- 590
. Organismes sociaux	60 145	45 572	14 573
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 357	14 505	- 12 148
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	39 800	33 694	6 106
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 522	2 562	960
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 259	6 567	- 1 308
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	400 680	157 252	243 428
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 135 568	767 095	368 473

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	926 061		926 061	691 068	234 993 34,00
Chiffres d'affaires Nets	926 061		926 061	691 068	234 993 34,00
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			12 740	9 599	3 141 32,72
Autres produits			0	32	- 32 -100
Total des produits d'exploitation (I)			938 801	700 700	238 101 33,98
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			247 702	176 985	70 717 39,96
Impôts, taxes et versements assimilés			6 154	4 156	1 998 48,08
Salaires et traitements			283 283	191 904	91 379 47,62
Charges sociales			104 614	86 362	18 252 21,13
Dotations aux amortissements sur immobilisations			57 184	51 144	6 040 11,81
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			1 074		1 074 N/S
Total des charges d'exploitation (II)			700 011	510 552	189 459 37,11
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			238 790	190 148	48 642 25,58
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			794	1 471	- 677 -46,02
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			794	1 471	- 677 -46,02
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			1 226	1 289	- 63 -4,89
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			1 226	1 289	- 63 -4,89
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-432	182	- 614 337,36
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			238 358	190 330	48 028 25,23

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	833		833	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	833		833	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	833		833	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	495	62	433	698,39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	134		134	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	629	62	567	914,52
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	204	-62	266	429,03
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	65 517	54 175	11 342	20,94
Total des Produits (I+III+V+VII)	940 429	702 171	238 258	33,93
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	767 383	566 078	201 305	35,56
RESULTAT NET	173 045	136 093	36 952	27,15
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales 2018

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 1 135 568,05 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 173 045,20 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	11 449		1 945
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	434 584		297 868
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 164		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	448 197		299 813
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	448 197		299 813

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		6 225	7 168	
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport		125	732 327	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 448	717	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		7 798	740 212	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL		7 798	740 212	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 943	274	6 225	4 992
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	288 094	56 697	125	344 666
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 819	212	1 314	717
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	300 856	57 184	7 664	350 375
TOTAL GENERAL	300 856	57 184	7 664	350 375

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	274				
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport	56 697				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	212				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	57 184				
TOTAL GENERAL	57 184				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	184 227	184 227	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A	4 033	4 033	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	3 717	3 717	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	656	656	
Charges constatées d'avance	613	613	
TOTAL GENERAL	194 245	194 245	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	233 081	40 871	167 295	24 915
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	28 738	28 738		
Personnel et comptes rattachés	24 780	24 780		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 145	60 145		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques	2 357	2 357		
- T.V.A	39 800	39 800		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	3 522	3 522		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 998	2 998		
Autres dettes	5 259	5 259		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	400 680	208 470	167 295	24 915
Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 941			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	2 998			

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	3 717
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	
TOTAL	3 717

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	28 14 494
TOTAL	14 523

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	613	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	613	

Commentaires :

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	40	100,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	40	100,00

Commentaires :

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	
Dont concernant : <ul style="list-style-type: none"> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties / caution MR DEVILE Autres engagements reçus :	250 000
TOTAL	250 000
Dont concernant : <ul style="list-style-type: none"> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		
TOTAL	7	

Commentaires :

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	926 061	691 068	638 486	610 157	514 932
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	324 746	241 413	178 022	210 656	183 628
c) Impôt sur les bénéfices	75 184	54 175	32 831	45 122	42 321
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	249 562	187 237	145 191	165 534	141 307
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	192 378	136 093	93 881	116 533	107 968
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	263 283	191 904	197 443	183 151	158 186
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	95 860	86 362	83 301	45 339	27 879

Observations complémentaires

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Installations tech., matériel & outillage indu	7 168	4 992	2 176	506	1 670
215000 MATERIEL ET OUTILLAG	7 168		7 168	11 449	- 4 281
281500 AMORT.MATERIEL&OUTIL		4 992	-4 992	-10 943	5 951
Autres immobilisations corporelles	733 043	345 383	387 660	146 835	240 825
218200 MATERIEL DE TRANSPOR	732 327		732 327	434 584	297 743
218300 MAT.BUREAU &INFORMAT	717		717	2 164	- 1 447
281820 AMORT.MATERIEL DE TR		344 666	-344 666	-288 094	- 56 572
281830 AMORT.MAT.BUREAU &IN		717	-717	-1 819	1 102
TOTAL (I)	740 212	350 375	389 837	147 341	242 496
Actif circulant					
Avances & acomptes versés sur commandes				900	- 900
409100 FOURN.ACPTES S/COMMA				900	- 900
Clients et comptes rattachés	184 227		184 227	134 155	50 072
411000 CLIENTS 19,60 %				347	- 347
411009 CLIENTS AUTOLIQUIDATION				1 530	- 1 530
411010 CLIENTS 10 %	814		814	814	
411020 CLIENTS 20 %	183 413		183 413	131 464	51 949
. Fournisseurs débiteurs	23		23	9	14
401001 FOURNISSEURS PRESTATAIRES DE S	23		23	9	14
. Personnel	1 000		1 000	1 000	
421400 SALAIRE CRUZ BENJAMIN				1 000	- 1 000
425000 AVANCE ACPTÉ AU PERS	1 000		1 000		1 000
. Organismes sociaux				26	- 26
437500 AMETRA				26	- 26
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 033		4 033	1 690	2 343
445620 TVA DEDUCT.S/IMMO.	389		389		389
445662 TVA 5.5	3		3		3
445663 TVA DEDUCT S/ACHAT 2,10	0		0	2	- 2
445666 TVA20%	3 372		3 372	1 261	2 111
445860 TVA S/FACT.NON PARVE	268		268	209	59
445870 TVA S/FACT.A ETABLIR				218	- 218
. Autres	4 349		4 349	2 621	1 728
409700 FOURNISSEURS AUTR.AV				9	- 9
448700 ETAT PRODUITS A RECE	3 717		3 717	1 979	1 738
467000 DEBITEURS CREDIT.D/sci	633		633	633	
Disponibilités	551 486		551 486	479 141	72 345
512100 CAISSE D'EPARGNE	40 353		40 353	33 814	6 539
512300 CE LIVRET B DEMAT PROF	74		74	1 073	- 999
512400 BANQUE CE CB SALARIE CALVET	1 741		1 741	1 046	695
512500 CAISSE EPARGNE SALARIE CRUZ B	1 471		1 471	1 215	256
512600 CE SALARIE BAUDASSE P	1 531		1 531	1 252	279
512700 CE COMPTE EXCEDENT PROFESSIONN	503 234		503 234	440 741	62 493
512800 CE SALARIE YANN CUVILLER	1 543		1 543		1 543
512900 CE SALARIE AGATI Y	1 538		1 538		1 538
Charges constatées d'avance	613		613	212	401
486000 CHARGES CONSTAT.D'AV	613		613	212	401
TOTAL (II)	745 731		745 731	619 753	125 978
TOTAL ACTIF (0 à V)					
	1 485 943	350 375	1 135 568	767 095	368 473

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent 31/12/2016 <small>(12 mois)</small>	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 4 000) <i>101300 CAPITAL APPELE VERSE</i>	4 000 4 000	4 000 4 000	
Réserve légale <i>106100 RESERVE LEGALE</i>	1 118 1 118	1 118 1 118	
Report à nouveau <i>110000 REPORT A NOUVEAU</i>	556 725 556 725	468 632 468 632	88 093 88 093
Résultat de l'exercice	173 045	136 093	36 952
TOTAL (I)	734 888	609 843	125 045
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	233 081	13 022	220 059
<i>164112 EMP CE 6/2017 MAN</i>		13 022	- 13 022
<i>164113 PRET CE 250 KE 5/17 7/23</i>	233 081		233 081
Associés	2 998	2 253	745
<i>455100 C/C DEVILLE Thierry</i>	2 998	2 253	745
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 738	13 707	15 031
<i>401000 FOURNISSEURS</i>	12 261	5 121	7 140
<i>401001 FOURNISSEURS PRESTATAIRES DE S</i>	16 449	8 586	7 863
<i>408100 FOURNIS.FACT.NON PAR</i>	28		28
. Personnel	24 780	25 370	- 590
<i>421600 SALAIRE DEVILLE</i>		18 150	- 18 150
<i>421800 SALAIRE NATHALIE GADAY</i>		981	- 981
<i>421950 SALAIRE YOAN AGATI</i>	729		729
<i>428200 CONGES A PAYER</i>	7 651	6 239	1 412
<i>428605 PERSONNEL GRATIFICATION DUE</i>	16 400		16 400
. Organismes sociaux	60 145	45 572	14 573
<i>431000 SECURITE SOCIALE</i>	29 819	30 944	- 1 125
<i>437200 CAISSE RETRAITE SALA</i>	14 360	11 660	2 700
<i>437400 MUTUELLE</i>	296	473	- 177
<i>437500 AMETRA</i>	10		10
<i>438200 ORG.SOC. CH/CONGES A</i>	3 060	2 496	564
<i>438605 CH SOC S/ GRATIFICATIONS</i>	12 600		12 600
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 357	14 505	- 12 148
<i>444000 ETAT IMPOTS S/BENEFI</i>	2 357	14 505	- 12 148
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	39 800	33 694	6 106
<i>445500 RECEVEUR</i>	9 254	11 834	- 2 580
<i>445662 TVA 5.5</i>		11	- 11
<i>445665 TVA 10 %</i>	160	4	156
<i>445711 TVA COLLECTEE 19,60 %</i>		53	- 53
<i>445715 TVA COLLECTEE 10 %</i>	74	228	- 154
<i>445716 TVA COLLECT 20 %</i>	30 313	21 564	8 749
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 522	2 562	960
<i>448600 ETAT AUTRES CH. A PA</i>	3 522	2 562	960
Autres dettes	5 259	6 567	- 1 308
<i>419700 CLIENTS AUTRES AVOIR</i>		1 308	- 1 308
<i>467010 DEB CREDIT DIVERS ERREURS VIR</i>	5 259	5 259	

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
TOTAL (IV)	400 680	157 252	243 428
TOTAL PASSIF (I à V)	1 135 568	767 095	368 473

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	926 061		926 061	691 068	234 993	34,00
706009 PREST. AUTOLIQUIDATION	36 108		36 108	9 945	26 163	263,08
706100 PREST. DE SERVICES 20 %	881 073		881 073	668 367	212 706	31,82
706400 PRESTATIONS A 10 %	8 880		8 880	12 756	- 3 876	-30,39
Chiffre d'affaires Net	926 061		926 061	691 068	234 993	34,00

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de			12 740	9 599	3 141
791000 TRANSF.CHARGES D'EXP			3 662	4 450	- 788	-17,71
791001 TRANSF.CHARGES PERSONNEL			1 062	1 052	10	0,95
791002 TRANSFERT CHARGES TIPP			8 016	4 097	3 919	95,66
Autres produits			0	32	- 32	-100
758000 PRODUITS DIV.GESTION			0	32	- 32	-100
Total des produits d'exploitation (I)			938 801	700 700	238 101	33,98
Autres achats et charges externes			247 702	176 985	70 717	39,96
606101 GO BENJAMIN			13 986	9 680	4 306	44,48
606103 GNR BENJAMIN			827	67	760	N/S
606104 GO PIERRE			13 167	6 191	6 976	112,68
606105 GNR PIERRE			397	380	17	4,47
606106 GO YANN C			14 289		14 289	N/S
606107 GO YOAN AGATI			819		819	N/S
606110 GO			3 678		3 678	N/S
606112 GO SANS TVA CAR PAS JUST			2 629	1 901	728	38,30
606114 GO DYNEFF			31 216	32 207	- 991	-3,08
606115 ADBLUE PRODUIT QUI VA DANS LE			287	14	273	N/S
606116 SP			184	143	41	28,67
606117 GO VINCENT			6 573	1 087	5 486	504,69
606119 GNR			15 249	16 508	- 1 259	-7,63
606120 FOURN.NON EAU			242		242	N/S
606130 FOURN.NON ELECTRICITE			295		295	N/S
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT			3 699	2 459	1 240	50,43
606400 FOURNIT.ADMINISTRATI			1 918	1 649	269	16,31
611000 SOUS-TRAITANCE GENER				340	- 340	-100
613200 LOCATIONS IMMOBILIER			21 150	9 000	12 150	135,00
613500 LOCATIONS MOBILIERES				900	- 900	-100
613501 SAGE			285	642	- 357	-55,61
615520 ENTRETIEN MAT.TRANSP			75 977	58 024	17 953	30,94
615524 ENTRETIEN PARTNER			630	554	76	13,72
615525 ENTRETIEN MOTO			648	464	184	39,66
615530 ENTRETIEN MAT.MOB.BU				262	- 262	-100
615610 MAINTENANCE INFORMATIQUE				15	- 15	-100
616000 CEAT SCANIA DOMMAG			12 383	10 723	1 660	15,48
616111 ASSURANCE PRET 130000 2°BALAYE				819	- 819	-100
616112 ASSURANCE PRET 120000 3EBALAYE			252	504	- 252	-50,00
616113 ASS. EMPRUNT 5E BALAYEUSE			1 336		1 336	N/S
616210 ASS MOTO			416	423	- 7	-1,65
616300 AVIVRC REM/PRO/BUCH/LAND/PARTN			2 125	2 129	- 4	-0,19
616400 ASS PORTABLE			180	180		0,00
618500 FORMATION SALARIES				530	- 530	-100
621100 INTERIM			1 595		1 595	N/S
622600 HONOR. EXPERT COMPTABLE			4 500	4 765	- 265	-5,56
622601 HONOR JURIDIQUES			574	270	304	112,59
622603 HONORAIRES CONSEIL AUTRES				300	- 300	-100
622700 FRAIS ACTES & CONTEN			203	347	- 144	-41,50
622701 FRAIS DEPOT GREFFE				44	- 44	-100

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
622703 DEBOURS NON TAXABLES		12	- 12	-100
623100 ANNONCES ET INSERTIO	105	402	- 297	-73,88
623400 CADEAUX A LA CLIENTE	266	809	- 543	-67,12
623800 POURBOIRES DONS COUR	2 200	1 550	650	41,94
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENT	1 294	1 039	255	24,54
625101 AUTOROUTE SANS JUSTIF	284	219	65	29,68
625102 AUTOROUTE	511	424	87	20,52
625105 AUTOROUTE VINCENT	669	398	271	68,09
625106 RESTO VINCENT	56	35	21	60,00
625107 HOTEL VINCENT	49		49	N/S
625109 RESTO YANN CUVILLER	93		93	N/S
625113 AUTOROUTE PIERRE BAUDASSE	793	569	224	39,37
625115 HOTEL BADASSE PIERRE	76		76	N/S
625116 HOTEL YANN CUVILLER	200		200	N/S
625117 AUTOROUTE CRUZ B	675	623	52	8,35
625118 RESTO CRUZ B	521	448	73	16,29
625119 HOTEL CRUZ B	155		155	N/S
625120 RESTO PIERRE BAUDASSE	89		89	N/S
625121 HOTEL	624		624	N/S
625124 AUTOROUTE YANN C	941		941	N/S
625126 AUTOROUTE AGATI Y	317		317	N/S
625127 RESTO AGATI Y	60		60	N/S
625602 DIVERS RESTAURATION TTC	250	712	- 462	-64,89
625700 RECEPTIONS	3 738	3 901	- 163	-4,18
626000 FRAIS POSTAUX & TELE		40	- 40	-100
626100 PORTABLE	638	712	- 74	-10,39
626103 PORTABLE SALARIES	8	361	- 353	-97,78
626200 TIMBRES	667	617	50	8,10
626201 LR AVEC AR	23	19	4	21,05
627500 SERVICES BANCAIRES	524	456	68	14,91
627501 FORFAIT LIBRE (cpte internet)	170	120	50	41,67
Impôts, taxes et versements assimilés	6 154	4 156	1 998	48,08
631200 TAXE APPRENTISSAGE	1 791	1 300	491	37,77
633300 PART.FORM.CONTINUE(O	1 449	1 051	398	37,87
635110 CFE	1 265	1 005	260	25,87
635400 DROITS D'ENREGIST.&T	850		850	N/S
635800 TAXE ESSIEU	800	800		0,00
Salaires et traitements	283 283	191 904	91 379	47,62
641100 SALAIRES APPOINT.COM	242 816	191 147	51 669	27,03
641102 CICE		-6 838	6 838	-100
641200 CONGES PAYES	1 411	1 030	381	36,99
641305 PERS- GRATIFICATIOND	20 000		20 000	N/S
641400 INDEM.ET AVANTAGES D	19 055	6 565	12 490	190,25
Charges sociales	104 614	86 362	18 252	21,13
645100 COT SALARIALE URSSAF	78 578	63 015	15 563	24,70
645300 COT SALARIALES RETRAITE	23 370	19 002	4 368	22,99
645400 COT SALARIALES MUTUELLE	3 554	3 210	344	10,72
645800 COT° AUTRES ORG. SOCIAUX CP N	3 060	2 496	564	22,60
645805 CHSOC / GRATIFICATIONS	8 754		8 754	N/S
645820 COT° AUTRES ORG.SOCIAUX CP N-1	-2 496	-2 084	- 412	19,77
647500 COT SALARIALES AMETRA	741	723	18	2,49
649000 CICE	-10 948		- 10 948	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	57 184	51 144	6 040	11,81
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPO	57 184	51 144	6 040	11,81
Autres charges	1 074		1 074	N/S
654400 PERTES S/CREANCE IRREC EX ANTE	1 066		1 066	N/S
658000 CHARGES DIV.GEST.COUC	8		8	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	700 011	510 552	189 459	37,11
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	238 790	190 148	48 642	25,58

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Autres intérêts et produits assimilés <i>768000 AUTRES PROD.FINANCIERE</i>	794 794	1 471 1 471	- 677 - 677	-46,02 -46,02
Total des produits financiers (V)	794	1 471	- 677	-46,02
Intérêts et charges assimilées	1 226	1 289	- 63	-4,89
<i>661161 EMPRUNT 2 EME BALAYEUSE</i>		297	- 297	-100
<i>661162 INTERET EMPRUNT 3E BALAYEUSE</i>	141	992	- 851	-85,79
<i>661163 INTERET PRET 5E BALAYEUSE</i>	1 086		1 086	N/S
Total des charges financières (VI)	1 226	1 289	- 63	-4,89
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-432	182	- 614	337,36
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	238 358	190 330	48 028	25,23
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>775200 PRODUIT CESSION ELEM CORPORELS</i>	833 833		833 833	N/S N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	833		833	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion <i>671200 PENALITES ET AMENDES</i>	495 495	62 62	433 433	698,39 698,39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital <i>675200 VCN IMMO CORP. CEDEES</i>	134 134		134 134	N/S N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	629	62	567	914,52
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	204	-62	266	429,03
Impôts sur les bénéfices (X) <i>695000 IMPOTS S/LES BENEFIC</i>	65 517 65 517	54 175 54 175	11 342 11 342	20,94 20,94
Total des Produits (I+III+V+VII)	940 429	702 171	238 258	33,93
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	767 383	566 078	201 305	35,56
RESULTAT NET	173 045	136 093	36 952	27,15

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	926 061	691 068	234 993	34,00
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	926 061	691 068	234 993	34,00
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	926 061	691 068	234 993	34,00
Taux de marge brute sur production	100,00 %	100,00 %		
Marge brute globale (I + II)	926 061	691 068	234 993	34,00
Taux de marge brute globale	100,00 %	100,00 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	247 702	176 985	70 717	39,96
Valeur ajoutée produite	678 359	514 084	164 275	31,95
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	73,25 %	74,39 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	6 154	4 156	1 998	48,08
- Salaires et traitements	283 283	191 904	91 379	47,62
- Charges sociales	104 614	86 362	18 252	21,13
Excédent brut d'exploitation	284 308	231 661	52 647	22,73
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	30,70 %	33,52 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	57 184	51 144	6 040	11,81
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	0	32	- 32	-100
- Autres charges de gestion courante	1 074		1 074	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation	12 740	9 599	3 141	32,72
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	238 790	190 148	48 642	25,58
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	25,79 %	27,52 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	794	1 471	- 677	-46,02
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 226	1 289	- 63	-4,89
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	238 358	190 330	48 028	25,23
Résultat courant / chiffre d'affaires	25,74 %	27,54 %		

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	833		833	N/S
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	495	62	433	698,39
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	134		134	N/S
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	204	-62	266	429,03
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	65 517	54 175	11 342	20,94
Résultat net Comptable	173 045	136 093	36 952	27,15
Résultat net / chiffre d'affaires	18,69 %	19,69 %		

DOSSIER FISCAL

DOSSIER FISCAL

Liasse fiscale

TDBM SASU

COMPTE RENDU LIASSE FISCALE 31/12/2017 IS / RN

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Feuille 2059E

LES COMPTES 791 OU 796 OU 797 SONT MOUVEMENTES, VERIFIEZ S'IL S'AGIT DE REFACTURATIONS DE FRAIS INSCRITS AU COMPTE DE TRANSFERT DE CHARGES AFIN D'ALIMENTER LE FEUILLET 2059 E.

Feuille 2065

Vous avez saisi un bénéfice imposable au taux de 15% dans le feuillet 2065 alors que vous n'avez pas ajouté les deux annexes suivantes:
- Taux réduit d'imposition : détermination des bénéfices soumis (CALC219BF4)
- Taux réduit d'imposition : répartition du capital - 3 pages (LTENG219B4_1 à 3)
Assurez-vous qu'il n'est pas indispensable d'accompagner la liasse IS de ces annexes.

RAPPORT FINAL

- 2 ANOMALIES DETECTEES
- BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 173 045,20
- BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT= 136 092,72
- COMPTES SUBSTITUES :
Il n'y a aucun compte substitué activé.

Désignation de l'entreprise : <u>TDBM SASU</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1 2 </u>					
Adresse de l'entreprise <u>10 ALLEE DE LA CAPITELLE 34660 COURNONSEC</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>					
Numéro SIRET * <u>4 8 2 5 1 0 2 4 5 0 0 0 2 0</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	7 168	4 992	2 176	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	733 043	345 383	387 660	
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	740 212	350 375	389 837	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	184 227		184 227
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 405		9 405
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	551 486		551 486	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	613		613	
TOTAL (III)		CJ	CK	745 731		745 731	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 485 943	350 375	1 135 568
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		TDBM SASU		Néant	<input type="checkbox"/> *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....4 000.....)	DA		4 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1 118	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH		556 725	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		173 045	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		734 888
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		233 081	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV		2 998	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		28 738	
	Dettes fiscales et sociales	DY		130 604	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		5 259	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		400 680	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 135 568	
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		208 470		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : TDBM SASU Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					
				GV	
				GW	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		TDBM SASU		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		833	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		833	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		495	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		134	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		629	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		204
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)		HK		65 517
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL		940 429
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM		767 383
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN		173 045
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
			– Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		12 740
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
PENALITES NON DED			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
			495	833		
PDT CESSION D IMMOBILISATION				833		
VCEA CESSION IMMOBILISATION			134			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		TDBM SASU				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		3		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	KT	KU
								1 945
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX
		Matériel de transport *				KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes				LK	LL	LM	
	TOTAL III				LN	LO	LP	299 813
					448 197			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T	
	Autres participations				8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés				IP	IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	IU	IV	
	TOTAL IV				LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ	299 813	
					448 197			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				1		4		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	CØ	DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO	LV	LW	
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	
	Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS	MG	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK	
							6 225	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU	MM	MN
		Matériel de transport				IV	MP	MQ
							7 168	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT	
							732 327	
	Emballages récupérables et divers *				IX	MV	MW	
							717	
Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA		
Avances et acomptes				NC	ND	NE		
TOTAL III				IY	NG	NH		
						7 798		
						740 212		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	
	Autres participations				IØ	ØX	ØY	
	Autres titres immobilisés				II	2B	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F	
	TOTAL IV				I3	NI	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	740 212	
							7 798	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Ne pas reporter le montant des entrées

SAGE Experts-comptables - janvier 2018 - Etat préparatoire.



TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : TDBM SASU Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>TDBM SASU</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	10 943	QA	274	QB	6 225	QC	4 992	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	288 094	QI	56 697	QJ	125	QK	344 666	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 819	QM	212	QN	1 314	QO	717	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	300 856	QV	57 184	QW	7 664	QX	350 375	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	300 856	ØP	57 184	ØQ	7 664	ØR	350 375	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	W11	W12	W13
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>TDBM SASU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV			UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX		184 227	184 227		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY		1 000	1 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		4 033	4 033	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP		3 717	3 717	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		656	656		
	Charges constatées d'avance	VS		613	613		
	TOTAUX		VT		194 245	194 245	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH		233 081	40 871	167 295	24 915
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		28 738	28 738		
Personnel et comptes rattachés		8C		24 780	24 780		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		60 145	60 145		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E		2 357	2 357		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		39 800	39 800		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		3 522	3 522		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI		2 998	2 998		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		5 259	5 259		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY		400 680	208 470	167 295	24 915
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		250 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	2 998
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		29 941	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : TDBM SASU		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2017				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX					
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)										
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme									
		- Plus values soumises au régime des fusions									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	495			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
								TOTAL I	239 057		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
			- imposées au taux de 0 %								
			- imposées au taux de 19 %								
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A							
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										
	Majoration d'amortissement *										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes-entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
			Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
			Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	15 637			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	15 637		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	223 420						
		déficit (II moins I)		ZL							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	223 420			XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>TDBM SASU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		10 711
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>TDBM SASU</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	4 68 632	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	136 093			Dividendes	ZE	48 000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	556 725				
	TOTAL I	ØF	604 725		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	604 725			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ					
	– Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	– Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	– Sous-traitance					YT					
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	21 435			XQ	21 435				
	– Personnel extérieur à l'entreprise					YU	1 595				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	5 276				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	219 396				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	247 702				
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	1 265				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	4 889				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX	6 154				
TVA	– Montant de la TVA collectée					YY	176 896				
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	44 250				
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *					ØB	243 403				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK								%	
	– Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : TDBM SASU						Néant <input type="checkbox"/>			
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE									
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)			
I - Immobilisations*	1	Materiel et outil	6 225		6 225				
	2	Materiel de trans	125		125				
	3	Mat.bureau & infor	1 448		1 314			134	
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)		Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)	
					19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
I - Immobilisations*	1	833	833	833					
	2								
	3		(134)	(134)					
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)				699				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)				(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>TDBM SASU</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 4			
		N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : TDBM SASU Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⑦
	À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % ① ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>TDBM SASU</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: <u>TDEM SASU</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le: <u>01.01.2017</u> et clos le: <u>31.12.2017</u>					Données en nombre de mois					1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	926 061
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	699
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	8 016
TOTAL 1										OX	934 776
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	109 454
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	116 813
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	1 074
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	227 341
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	707 435
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA	707 435
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX	934 776	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	7,00	
Période de référence					GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 7			
Date de cessation					HR	/	/				
VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel * :										YP	7,00
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 4 8 2 5 1 0 2 4 5 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TDBM SASU

ADRESSE (voie) 10 ALLEE DE LA CAPITELLE

CODE POSTAL 34660 VILLE COURNONSEC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 40

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DEVILLE Prénom(s) Thierry

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 40

Naissance: Date 30/06/1964 N° Département 13 Commune TARASCON Pays

Adresse : N° 2 Voie RUE DE LA FARIGOULE

Code Postal 34660 Commune COURNONTERRAL Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

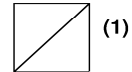
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 48251024500020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TDBM SASU

ADRESSE (voie) 10 ALLEE DE LA CAPITELLE

CODE POSTAL 34660 VILLE COURNONSEC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2016 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
TDBM SASU 10 ALLEE DE LA CAPITELLE 34660 COURNONSEC			2 RUE DE LA FARIGOULE 34 660 COURNONTERRAL		
SIRET 4 8 2 5 1 0 2 4 5 0 0 0 2 0			Mél: tdbm@sfr.fr		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées	BALAYAGE MECANIQUE DE VOIRIES			Si vous avez changé d'activité, cocher la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
--	--	--	--	--	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	148 420	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>
				Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
--	--	--	--	--	--	---	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
--	--	--	--	--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
---	--	--	--	--	--

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
--	--	--	--	--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
SOFIRA LATTES 139 rue du lantissargues 34970 LATTES					
Tél: 0467642965			Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: 23032018		
			Lieu: COURNONSEC		
			Qualité et nom du signataire: Gérant		
			Signature: DEVILLE Thierry		
Tél:					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065 bis-SD
2018**

*Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)*

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	48 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)				48 000
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8		
Thierry DEVILLE Président		40	2017	73 115					
2 RUE DE LA FARIGOLE 34660 COURNONTERRAL									
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾					MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾					MVLТ réalisée au cours de l'exercice				
					MVLТ restant à reporter				

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI	
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé : TDBM SASU 482510245 Désignation et n° siren de la société tête de groupe		Néant	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	10 948		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		156 398	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2018)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

TDBM SASU
10 ALLEE DE LA CAPITELLE 34660 COURNONSEC
48251024500020
8129B

Adresse du siège social si différente

2 RUE DE LA FARIGOULE 34 660 COURNONTERRAL

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	223 420
b	Dont plus-value nette à court terme	699
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	699
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	37 421
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		38 120

l **III. Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

185 300

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)